



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 24 septembre 2024

Original: anglais

Point sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

Résumé: Le présent document fait le point, à l'intention du Conseil d'administration, sur la phase 2 des travaux de rénovation et sur l'état d'avancement des travaux effectués dans le cadre du projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.

Unité auteur: Bureau du Sous-directeur général, Services de gestion interne; Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: GB.350/PFA/INF/2; GB.349/PFA/INF/2; GB.347/PFA/INF/2; GB.344/PFA/4/1; GB.343/PFA/1; GB.341/PFA/3(Rev.1); GB.341/PFA/3(Add.1); GB.340/PV; GB.340/PFA/3; GB.337/PV; GB.337/PFA/2; GB.337/PFA/2(Add.1); GB.335/PFA/3; GB.335/PFA/3(Add.); GB.334/PV; GB.334/PFA/2; GB.332/PFA/3; GB.326/PFA/3.

► Introduction

1. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé le contenu définitif de la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège ¹.
2. À sa 343^e session (novembre 2021), le Conseil d'administration a approuvé le budget proposé pour la phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège figurant dans le document GB.343/PFA/1, dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain ².
3. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a approuvé le budget proposé pour le projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège figurant dans le document GB.344/PFA/4/1, dans la limite des ressources disponibles à l'issue de la vente de la parcelle de terrain ³.
4. À sa 346^e session (octobre-novembre 2022), le Conseil d'administration a été informé par le Bureau que le pays hôte avait confirmé sa contribution financière, à hauteur de 4 millions de francs suisses, au projet de mise en place d'un périmètre de sécurité ⁴.
5. Le présent document fait le point, à l'intention du Conseil d'administration, sur l'état d'avancement de la phase 2 des travaux de rénovation et sur les travaux effectués dans le cadre du projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.

► Phase 2 du projet de rénovation du bâtiment du siège

6. La deuxième étape des travaux (étape 1B) se poursuit avec la rénovation des salles III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII ainsi que des bureaux et espaces adjacents. Des salles supplémentaires ayant été aménagées dans le bâtiment temporaire et deux salles de conférence ayant été installées provisoirement dans la bibliothèque, le nombre de salles disponibles pendant la rénovation est identique à ce qu'il était avant le lancement des travaux.
7. À la suite d'un examen approfondi de tous les aspects du projet et d'une optimisation de sa mise en œuvre, le maître d'œuvre a entrepris de refaire intégralement l'infrastructure interne des installations électriques, mécaniques et sanitaires. Cette optimisation, synonyme de gains d'efficacité pour le projet, apportera un confort accru aux utilisateurs (membres du personnel, visiteurs ou mandants) pendant la durée des travaux, facilitera les opérations de maintenance après la rénovation et permettra de réduire le coût global.

¹ GB.341/PV, paragr. 881.

² GB.343/PV, paragr. 572.

³ GB.344/PV, paragr. 776.

⁴ GB.346/PFA/2/1, paragr. 9.

8. Cette mesure aura une incidence sur la date d'achèvement prévue, qui, selon les estimations, devrait être repoussée de dix à douze mois. Le Conseil d'administration se souviendra que la limitation des coûts a toujours eu la priorité sur le respect du calendrier. L'incidence de cette révision du calendrier sur les étapes restantes des travaux sera examinée d'ici à la fin de l'année 2024 et le Conseil d'administration en sera informé en mars 2025.
9. Le Bureau continue de travailler en étroite collaboration avec le maître d'œuvre afin de limiter les coûts, de garantir la qualité des travaux et de trouver des solutions appropriées, tant pour les utilisateurs que pour les opérations de maintenance. Le Bureau est convaincu que ce suivi permanent, fondé sur des évaluations et des analyses de valeur, permettra de respecter le budget convenu de 130,4 millions de francs suisses.

► **Projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège**

10. Les travaux mécaniques, électriques et de plomberie sont bien avancés, de même que certains travaux de plâtrerie et d'isolation. Les travaux d'aménagement paysager et de terrassement commenceront cet automne.
11. L'installation de la clôture d'enceinte se poursuit également de manière satisfaisante; les dépenses engagées à ce titre en 2024 sont conformes aux derniers accords conclus avec le pays hôte au sujet de sa contribution financière de 4 millions de francs suisses.
12. Le projet devrait respecter le budget de 22,9 millions de francs suisses, plus ou moins 10 pour cent, approuvé par le Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022). Cependant, à la suite de problèmes de liquidités, l'entreprise qui était chargée de l'installation de la façade vitrée du pavillon d'accueil a fait faillite. Cette situation pèse très lourdement sur la livraison du verre, ce qui retarde d'autant l'achèvement des travaux. Le maître d'œuvre s'emploie activement à rechercher des solutions avec les ingénieurs, les fournisseurs et les autorités afin de limiter l'incidence sur le calendrier, incidence qui demeure néanmoins inconnue au moment de la rédaction du présent rapport.
13. Le Conseil d'administration se souviendra qu'il avait réaffirmé souhaiter la création d'une voie piétonne couverte entre le pavillon d'accueil et l'entrée principale du bâtiment. Toutefois, malgré l'appui de la Mission suisse, les autorités locales ont réaffirmé qu'elles s'opposaient à ce que cette voie d'accès piétonne, qui sera empruntée par tous les visiteurs, soit couverte.

► **Conclusion**

14. Le Bureau fournira au Conseil d'administration, à sa prochaine session (mars 2025), un rapport de situation actualisé sur le projet de rénovation du bâtiment du siège ainsi que sur le projet de mise en place d'un périmètre de sécurité au siège.